



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 17 septembre 2015
à 20h30**

Membres présents : ALVERGANS Jean-Marc, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie
Membres excusés : BESSON Guy
Secrétaire de séance : DEPIERRE Catherine

Vu l'urgence de l'actualité, Monsieur le maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour en remplacement du point de présentation de la bibliothèque : « accessibilité aux bâtiments publics ».

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2015 est approuvé avec une précision dans les questions diverses : l'association Meys Village a conventionné avec le Centre Socio culturel des Hauts du Lyonnais.

ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le maire explique que la Municipalité doit assurer l'accessibilité aux bâtiments publics. Si cela implique des travaux très lourds techniquement, ou mettent en difficultés les finances de la commune, il est possible de demander une dérogation. Il précise qu'une entreprise est intervenue pour faire le diagnostic d'accessibilité de la salle polyvalente, la salle de la cantine, et l'église. Seule la mairie doit supporter de gros travaux (ascenseur, seuils, toilettes, réagencement, ...). Pour les autres bâtiments, des travaux sont en cours de réalisation. La salle de la cantine a déjà été pourvue d'une rampe d'accès devant la porte principale en complément de l'accès existant vers l'arrière. Le maire propose de demander une dérogation du dépôt de l'agenda d'accessibilité. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

PROPOSITION DE REVISION ALLEGEE DU PLU

Monsieur le maire rappelle que le PLU a été arrêté en 2013 et approuvé début 2014. La zone à risque, identifiée comme traversant la commune, interdit toute constructibilité ou aménagement dans cette zone. Il est possible de demander une révision allégée pour permettre de revoir la zone à risques. Il y a 16 bâtiments concernés. Après explications, la décision est prise à 13 voix pour et 2 abstentions, de mettre en

révision le PLU, et de lancer une étude géotechnique de lever de risque sur la commune.

GRATUITE DE LOYERS POUR UNE LOCATION COMMUNALE

Le maire informe qu'une demande de rénovation gratuite des fenêtres d'un appartement communal dans le bâtiment de la cure, a été proposée par l'entreprise Boinon. En contrepartie la commune souhaite accorder la gratuité de 2 mois de loyers. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DETERMINATION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire explique que les agents communaux passent un entretien individuel d'évaluation tous les ans sans critères définis, avec un système de notation. La réforme de la fonction territoriale supprime cette notation et propose d'utiliser des critères de jugement de la qualité du travail et du respect des objectifs. Il propose de garder les 4 critères obligatoires fixés comme suit : - résultat professionnel et réalisation des objectifs fixés, - compétences professionnelles et techniques, - qualités relationnelles, - capacité d'encadrement ou d'expertise. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AMENDES DE POLICE

La demande a été formulée pour une sécurisation des abords de l'école lors des transferts (entrées et sorties des enfants), ce qui est assuré aujourd'hui par un agent communal. Le montant du devis est de 37 253.27 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SIMOLY

Le SIMOLY propose de faire poser, de porter l'investissement et d'entretenir des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes. Le maire rappelle que la commune est située sur un territoire TEPOS et que d'ici à 2050 il faudra arriver à l'équilibre entre l'énergie produite et celle consommée. Cette opération est une opération blanche pour la commune. Monsieur le maire propose de signer la convention d'occupation avec le SIMOLY. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CMA DE L'ARGENTIERE

Le centre médical de l'argentièrre demande le soutien des communes pour relancer le projet voté lors de sa reprise par la fondation Caisse d'Epargne, il y a 10 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité pour ce soutien.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE LES POUVOIRS PUBLICS

Dans le cadre de la réduction du déficit public, le gouvernement a prévu 50 milliard d'euros d'économie sur plusieurs années, dont 21 milliards d'euros pour cette année. Soit 6,4 milliards pour les collectivités locales pour cette année. Les communes et les intercommunalités contribuent à 56,4% de l'effort des collectivités pour 2015. Les investissements des collectivités étaient de 35 milliards d'euros en 2013, ils seront de 28,4 milliards en 2015 et de 22,7 milliards en 2017. Cette baisse drastique va forcément impacter la croissance et l'emploi. L'association des maires de France propose une motion de soutien à son action de dénonciation des ravages que cela entraîne au niveau des communes. , le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'AMF.

DESAFFILIATION DE LA COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE AU CdG69

Le maire informe que la commune de Rillieux-la-pape souhaite se désaffilier du centre de gestion de la fonction publique. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION ERDF

Elle s'élève à 197.00 € pour l'année 2015. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION ORANGE

Le montant est de 1 222.67 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

Monsieur le maire présente le rapport de la CCHL sur la collecte des déchets. Il explique qu'il y a encore beaucoup d'erreurs de tri (plus de 24%), ce qui porte de gros préjudices à l'équilibre de ce budget. L'année 2014 dégage un excédent de clôture de seulement de 806 €. Les coûts de collecte, de transport et de traitement augmentant chaque année, malgré les efforts de tri et les bons résultats de nombreux habitants, la redevance va nécessairement augmenter. Monsieur le maire en profite pour rappeler que les déchets autres que ménagers, les encombrants et les cartons sont à mener directement à la déchèterie par les habitants qui produisent ces déchets. Le rapport est à disposition à l'accueil de la mairie.

REMBOURSEMENT TERRE VEGETALE

Lors des travaux de l'éco quartier de la terre végétale a été mise en vente. Cette terre était mélangée à de la

terre de décapage et n'était donc pas de la qualité escomptée. Une vente avait déjà eu lieu. Il convient de rembourser la personne qui avait fait cet achat pour 60 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

PRET D'UNE SALLE POUR LE RAM

Le relais d'assistantes maternelles a fait une demande de prêt de salle pour organiser 4 rencontres sur la commune sur l'année. La mairie va demander à la paroisse la possibilité d'utiliser la même salle que pour la 4^{ème} classe. Il y a eu une visite de la PMI qui a donné son accord avec des réserves. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

COTISATION AU GROUPEMENT DES 4 CANTONS

Monsieur le maire explique que le montant de la cotisation s'élève à 0.30 € par habitants soit 229,20 € (base retenue de 764 habitants pour la commune. Etant donné que la commune s'est bien investie cette année en ayant mis à disposition du comice le podium et les agents communaux pour le monter et le démonter, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande. Il souhaite connaître les comptes du groupement pour l'an prochain.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le basket club de STE FOY L'ARGENTIERE demande une subvention. Il signale que 14 Meysards sont au club. En accord avec les principes fixés en début de mandat, le conseil municipal rejette cette demande, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Le comité de la batteuse a transmis la facture du feu d'artifice, elle s'élève à 1 250 €. Le comité ayant eu une subvention de la CCHL, le reste à charge est partagé, comme il avait été convenu en conseil municipal, entre le comité et la commune. Il reste donc 546.50 € à la charge de la commune.
- ☞ Réunion publique le 25 septembre à 18h sur le compostage collectif
- ☞ Le comice des 4 cantons remercie la commune de Meys pour sa participation au comice début juillet
- ☞ La commune a obtenu le financement pour les tableaux numériques informatiques de la nouvelle école. Elle attend la notification de la préfecture. Ils seront certainement installés en janvier prochain
- ☞ Une réunion avec les agriculteurs de la commune est organisée le 29 septembre à la salle polyvalente pour échanger sur les solutions possibles à la crise qu'ils rencontrent actuellement
- ☞ L'association pour la cantine a transmis ses

comptes, incluant la subvention de fonctionnement de la commune. L'association dégage un bénéfice de 108 €

- ☞ Une rencontre organisée par le SYRIBT s'est déroulée à Grézieu le marché le 14 septembre sur l'utilisation des produits phyto sanitaires dans les jardins potagers.
- ☞ L'association sourire et partage remercie pour l'aide de la commune.
- ☞ Anne-Marie VENET et Marie-Claude LATOUR expliquent que la soirée astronomie observation des étoiles a remporté un vif succès. Elles remercient Jean-Paul ECLERCY pour le prêt de son terrain
- ☞ Meysristème organise un concours de boules carrées suivi d'un barbecue sur la place du village le 19 septembre
- ☞ Spectacle de la bibliothèque le 27 septembre à la salle polyvalente, à 15h30.
- ☞ Projection du film « Pandora » à la salle polyvalente, le 2 octobre à 20h30 dans le cadre du festival Haut en images
- ☞ Jean-Marc ALVERGNAS explique que la maquette réalisée pour le comice appartient à la commune et se trouve sur le terrain de la batteuse, le char est à remiser
- ☞ Jean-Marc ALVERGNAS demande de pouvoir racheter des bacs à fleurs pour agrémenter le fleurissement du village.
- ☞ Ludovic FAURE, délégué à la commission assainissement, présente le rapport de la société EPUR NATURE. Parmi les différents travaux à engager dans les communes de la CCHL, la commune de MEYS est concernée par la lagune de la gare.



Philippe GARNIER
Maire

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 22 octobre 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.